



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **DCS DEPANNAGE SARL**, Rue Centrale 27,
1110 Morges
2. Déclaration de faillite: 13.02.2017
3. Suspension de faillite: 01.05.2017
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 22.05.2017
5. Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But:l'exploitation d'un service de dépannage, d'assistance et de rapatriement dans le domaine de la circulation routière, ainsi que toutes activités quelconques en relation avec le secteur des véhicules automobiles.

Office des faillites de l'Arrondissement de la Côte
1260 Nyon 1

03502159

